

# **VAR HABITAT – OPH DU VAR**

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## **EXTRAIT**

**21**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

**Objet de la délibération :**

**EVENOS – OPERATION  
« LIEUDIT MOUNTINS »  
PARTICIPATION A LA  
CONSULTATION DE  
BAILLEURS EN VUE DE  
L'ACQUISITION EN  
L'ETAT FUTUR  
D'ACHEVEMENT DE  
LOGEMENTS**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la  
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la  
commission permanente du conseil départemental du VAR ayant  
force exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne  
qualifiée)

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian  
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange  
CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée  
MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE  
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

**Absents et excusés :** Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc  
LAURIOL, Valérie RIALLAND

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du  
Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

La Commune d'EVENOS a lancé un appel à projet en vue de la cession de diverses parcelles sur  
le site situé Lieudit Les Mountins et la réalisation d'un programme mixte de logements.

Dans ses attendus, la Commune indique que le programme devra prévoir, outre respecter le  
PLU en termes de mixité sociale :

- ✓ L'implantation de logements en BRS privilégiant l'accès au logement pour les jeunes  
(primo-accédants), les familles et personnes âgées à hauteur de 50% du parc de  
logements projetés

- ✓ Des logements aux typologies T2/T3/T4 en priorité en collectif ou individuel
- ✓ De favoriser la mixité des publics cibles dans le collectif.

Chaque équipe candidate devra être constitué d'un promoteur, d'un bailleur et d'une équipe de maîtrise d'œuvre compétente ; en outre chaque équipe devra présenter un projet complet répondant aux exigences du cahier des charges.

Nous avons été approchés par des partenaires promoteurs pour les accompagner dans leur projet de candidature, à la fois sur la partie acquisition en VEFA des logements LLS et également sur la partie dédiée à l'accèsion sociale (BRS avec l'OFS intégré de Var Habitat ou autres).

Var Habitat, conformément au règlement de la consultation, peut intégrer plusieurs équipes.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Var Habitat à étudier les propositions faites par les promoteurs qui souhaitent répondre à l'appel à projet lancé par la Commune
- le Directeur Général déposer au nom de Var Habitat, une offre d'acquisition des logements LLS et / ou des produits d'accèsion sociale (BRS ou autre), au sein du groupement et ce pour chaque promoteur qui sollicite Var Habitat
- Le Directeur Général à faire une offre par produit LLS et / ou BRS ou autres produits d'accèsion sociale, limitée à une mise de fonds propres de 30 % du bilan global de l'opération

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI